

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 21 décembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 décembre 2012

2012 V 290 Vœu relatif à l'emprisonnement du poète qatari Mohamed Al-Ajami.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant la qualité des relations entre la ville de Paris et l'Etat de Qatar ;

Considérant l'information rapportée par Amnesty International, le jeudi 29 novembre dernier, qui dénonce la "condamnation scandaleuse" du poète qatari Mohamed Al-Ajami, alias Ibn Al-Dhib, emprisonné depuis novembre 2011 et condamné à la prison à perpétuité pour "incitation au renversement du régime", "diffamation du prince héritier" et "atteinte à la Constitution" ;

Considérant que selon des militants des Droits de l'Homme du Golfe la véritable raison de son arrestation est son Poème du jardin, écrit en 2011, qui rend hommage à la révolution tunisienne et exprime l'espoir que le changement touche d'autres pays arabes ;

Considérant que la plupart des audiences ont été secrètes, que les motivations de cette décision particulièrement sévère et surprenante pour les militants des Droits de l'Homme du Golfe n'ont pas été communiquées et que les observateurs internationaux n'ont pas été autorisés à assister à l'audience ;

Considérant l'engagement et l'attachement de la Ville de Paris en matière de droits de l'homme et de défense de la liberté d'expression des artistes ;

Sur la proposition de M. Christophe GIRARD et des élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés,

Emet le vœu :

- que le Maire de Paris et son adjoint en charge des relations internationales interviennent auprès du gouvernement de l'Etat de Qatar et de son représentant diplomatique à Paris pour demander des explications sur cette situation qui contrevient aux principes de liberté défendus par l'Etat et le gouvernement de Qatar.